

L'impôt sur les successions dans les pays de l'OCDE

Conseil d'orientation des retraites
Mercredi 8 décembre 2021
Sarah Perret (OCDE)





Introduction



- **Objectifs du rapport**

- Analyser et comparer l'imposition des successions et des donations dans les pays de l'OCDE
- Explorer le rôle que ces impôts pourraient jouer à l'avenir en matière de collecte de recettes, de réduction des inégalités et d'accroissement de l'efficacité économique

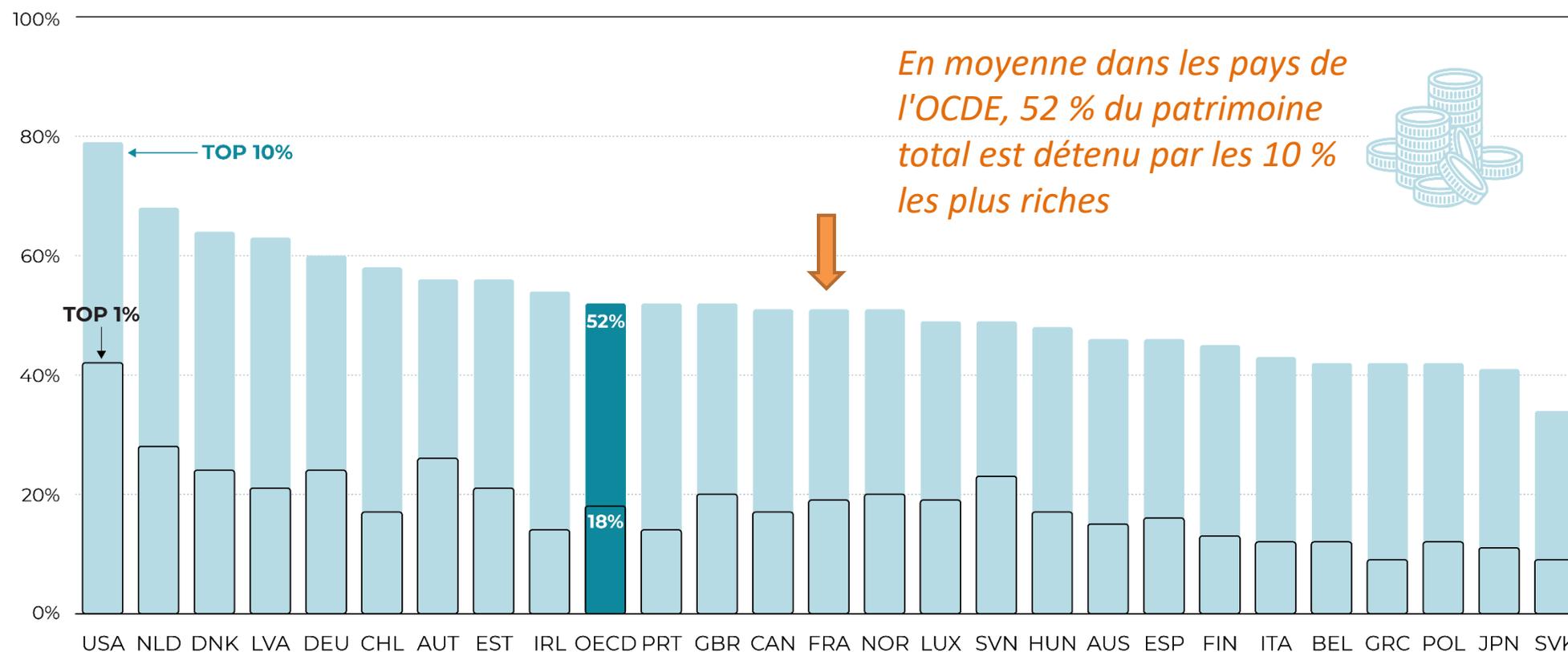
- **Travaux sur l'imposition du capital à l'OCDE**

- *Taxation of Household Savings* (2018), *The Role and Design of Net Wealth Taxes* (2018), "Measuring the Effective Taxation of Housing" (à paraître)



La répartition des richesses est très inégale dans les pays de l'OCDE

Part du patrimoine net total des ménages détenue par les 10 % et 1% les plus riches en termes de patrimoine

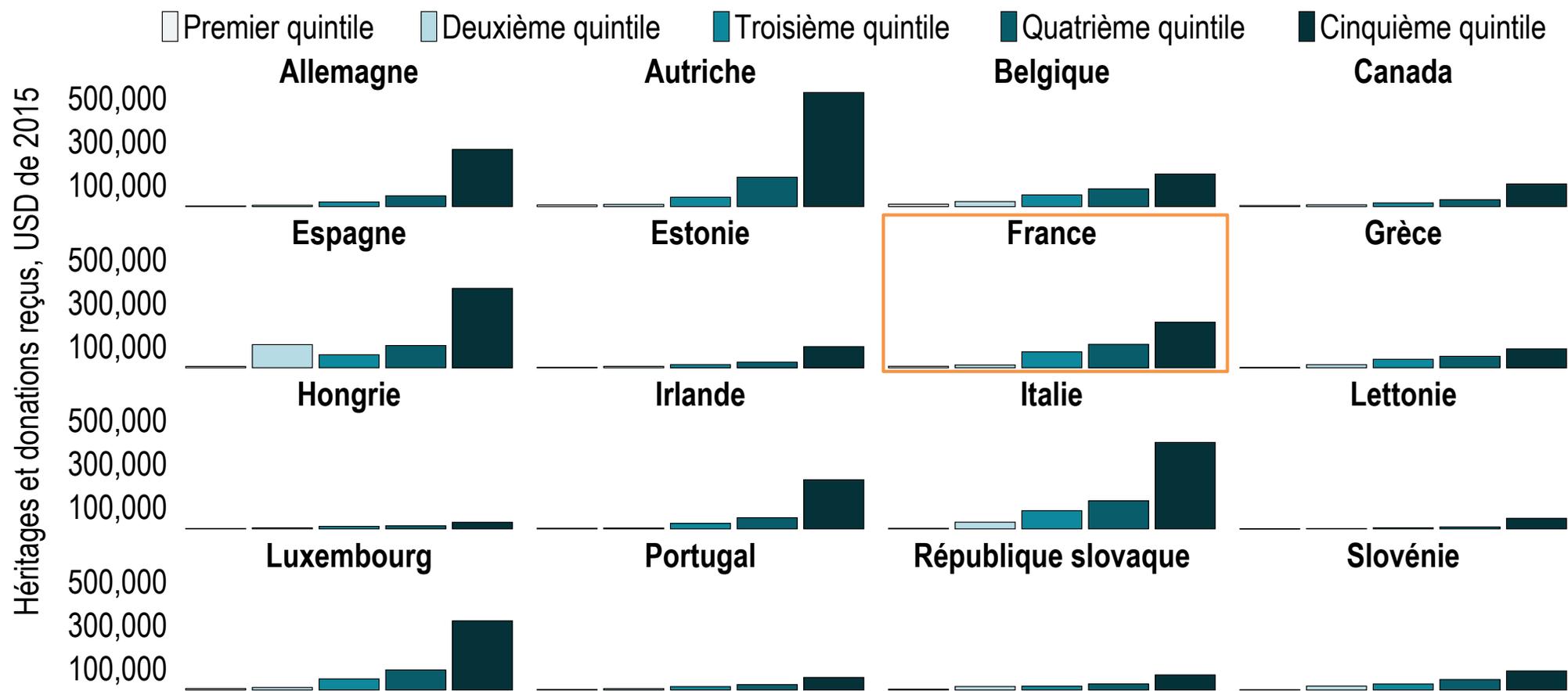


Source: OECD Wealth Distribution Database, oe.cd/wealth.



Les successions sont aussi inégalement réparties, profitant davantage aux ménages aisés

Valeur des successions reçues selon les quintiles de patrimoine

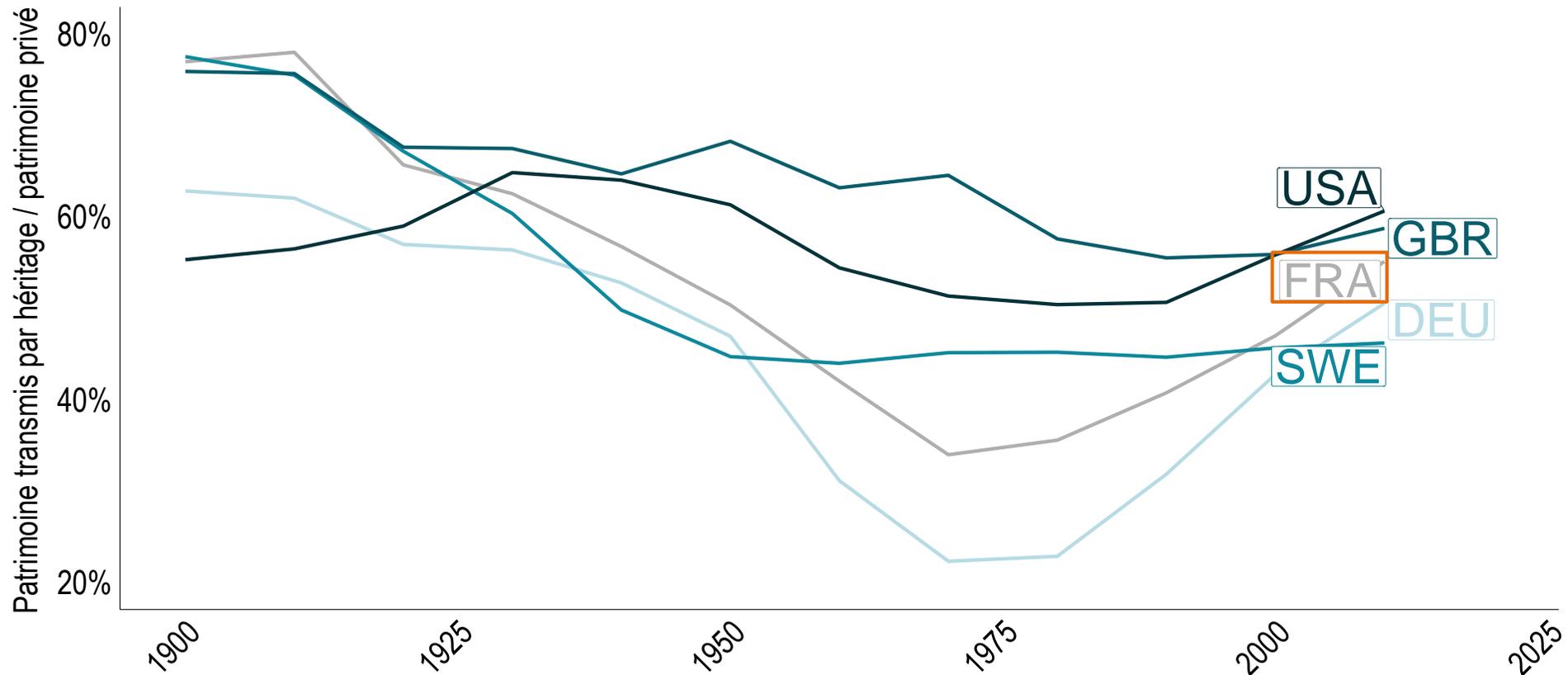


Source: OECD Wealth Distribution Database, oe.cd/wealth, Balestra et Tonkin (2018).



Les successions représentent une part croissante du patrimoine privé

Stock cumulé de patrimoine transmis par héritage en pourcentage du patrimoine privé, 1990-2010, quelques pays



Source: Alvaredo, Garbinti et Piketty (2017)



Il existe de nombreux arguments en faveur de l'imposition des successions et des donations



- **Contribue à accroître l'égalité des chances**
- **Réduit les inégalités de patrimoine**, en particulier sur le long terme, et réduit la formation de fortunes dynastiques
- Encourage les héritiers potentiels à **travailler et à épargner davantage**
- **Encourage les dons caritatifs**
- Les **externalités négatives** dues à la concentration des richesses peuvent être une justification supplémentaire à l'imposition des successions
- **Avantages administratifs** par rapport à d'autres formes d'imposition du patrimoine



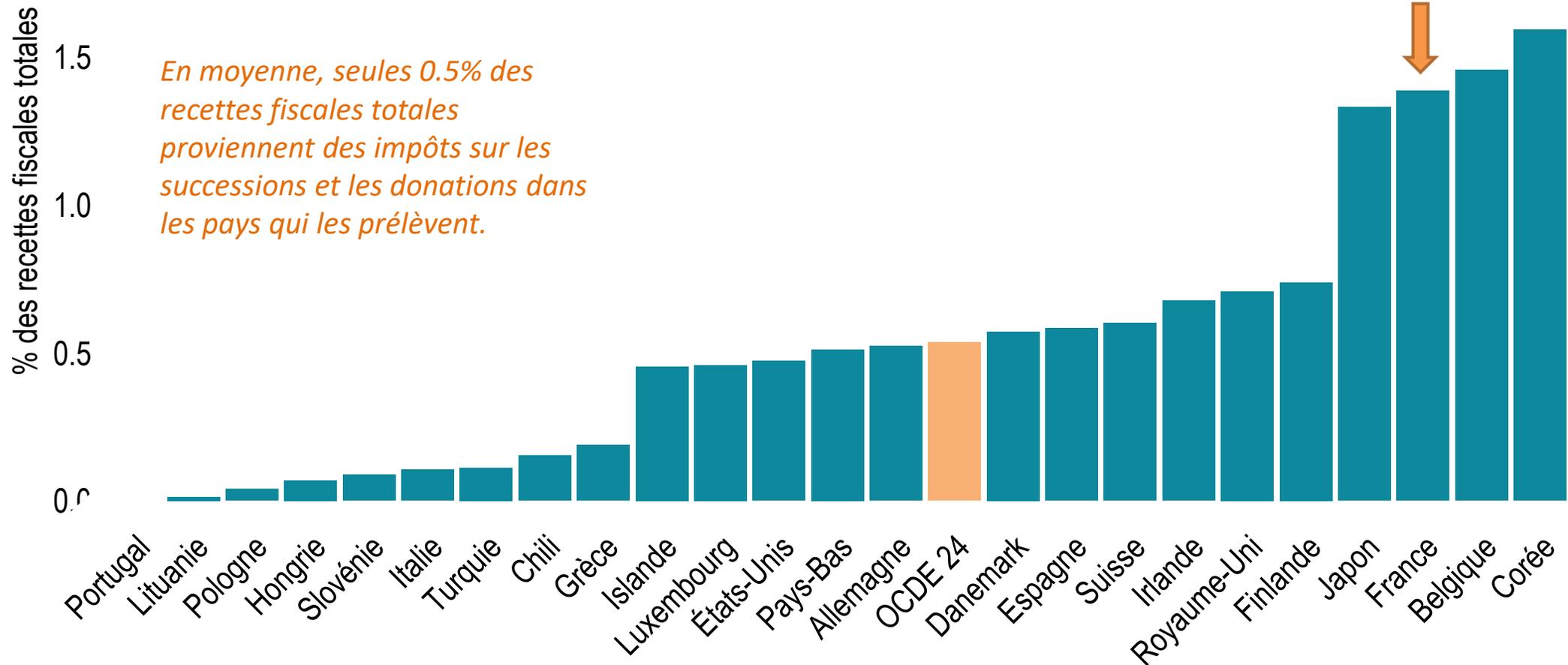
Les arguments contre ne sont souvent pas confirmés empiriquement; certains résultent de la conception de l'impôt

- Peut **décourager le travail et l'épargne des donateurs**, mais les études empiriques montrent des **effets limités**
- Les **effets de migration sont généralement limités**, à l'exception des ménages au sommet de la distribution
- **Peut décourager l'entreprenariat et les successions d'entreprises familiales**, mais les études montrent des **effets mitigés**
- Entraîne de **nombreux comportements d'optimisation fiscale**, mais ceux-ci résultent avant tout de la conception de l'impôt
- **L'argument de la double imposition paraît limité**, surtout en comparaison avec d'autres formes d'imposition du patrimoine



24 des 37 pays de l'OCDE imposent les successions mais ces impôts ne représentent qu'une très faible part des recettes

Recettes tirées des impôts sur les successions et les donations, 24 pays, 2019



Note: Données de 2018 pour la Grèce et le Japon.

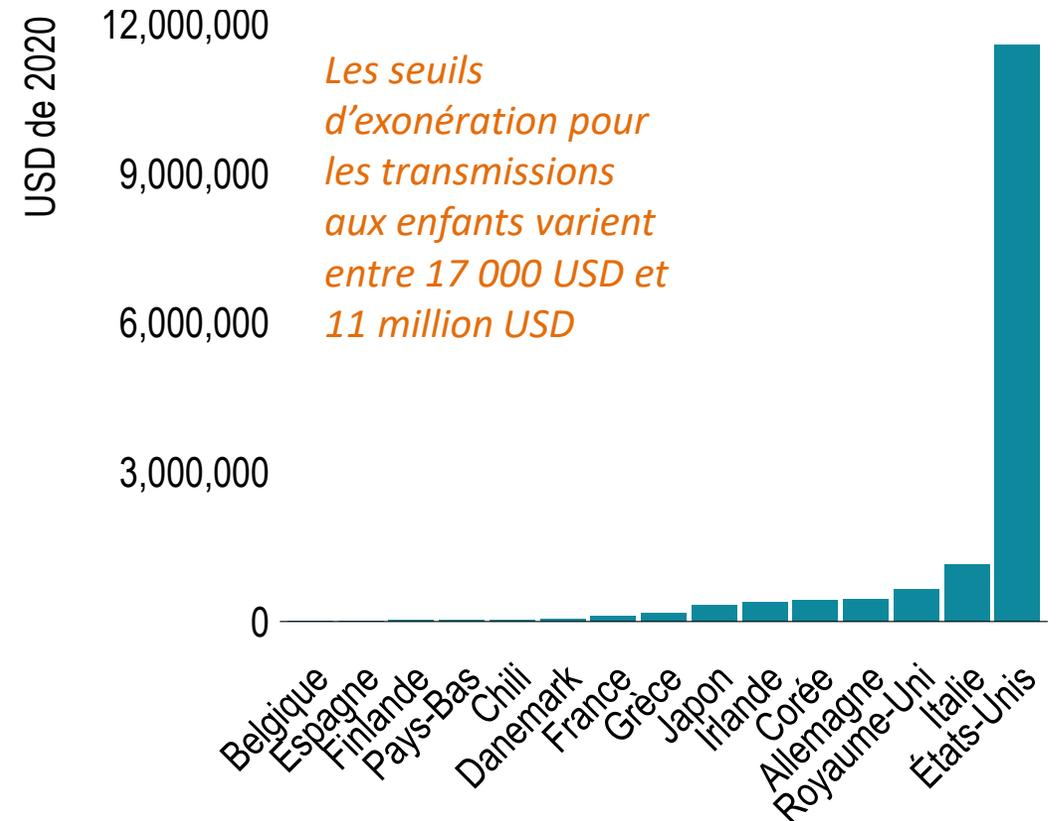
Source: OECD Revenue Statistics



Les seuils d'exonération favorisent les parents proches mais varient sensiblement selon les pays

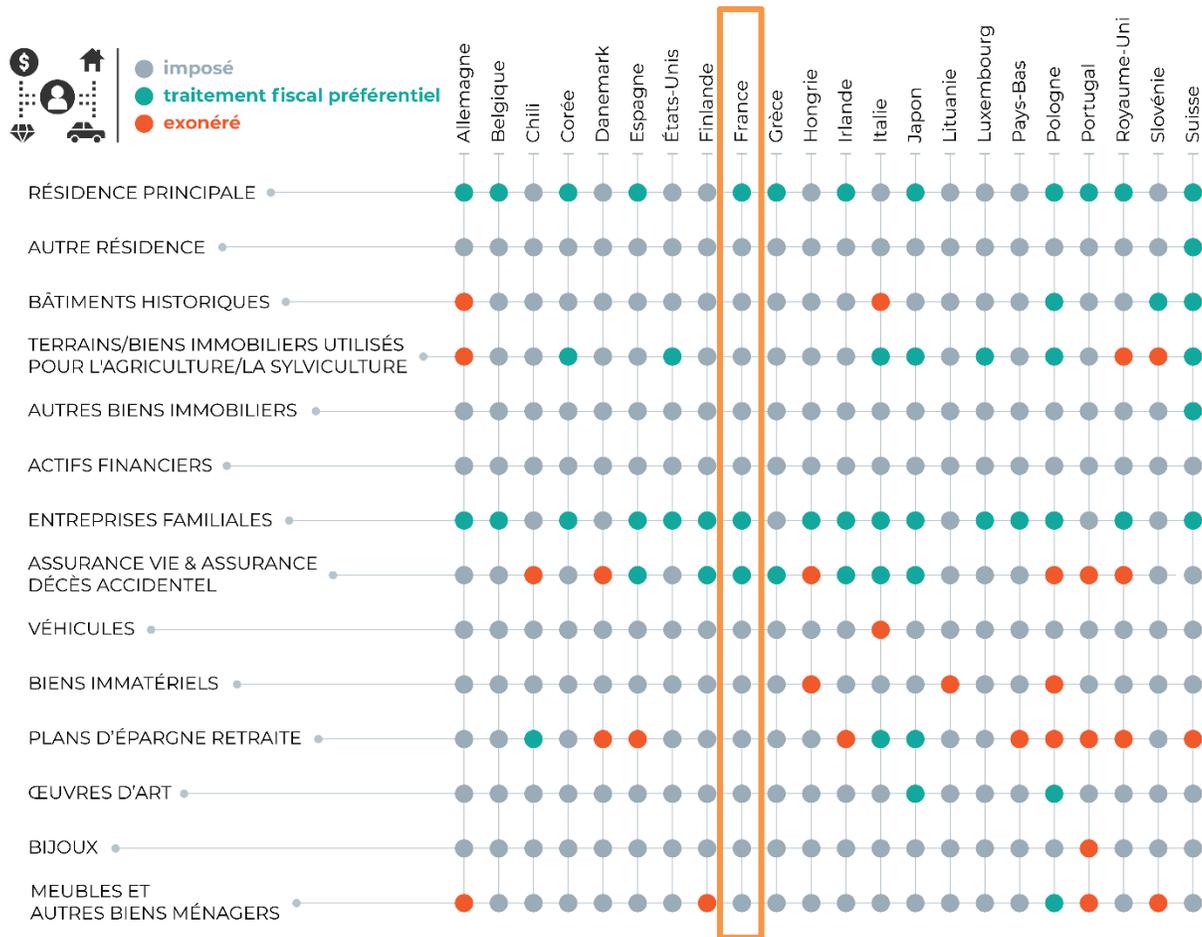
- Les **époux** sont souvent exonérés ou bénéficient des seuils d'exonération les plus élevés
- Les **enfants** bénéficient des seuils les plus élevés après les époux
- Un traitement bien moins favorable s'applique souvent aux transmissions aux **parents plus éloignés**

Seuils d'exonération pour les transmissions aux enfants, en USD





Certains actifs bénéficient d'un traitement fiscal préférentiel



- Des **exonérations, règles de valorisation préférentielles, taux plus faibles** ou **paiements différés** s'appliquent à certains actifs.
- Ces avantages fiscaux sont généralement applicables **à certaines conditions** (ex. les héritiers doivent continuer à gérer l'entreprise familiale; les héritiers doivent continuer à vivre dans la résidence transmise).
- Ces avantages fiscaux, s'ils peuvent être justifiés dans certains cas, **réduisent les recettes et la progressivité effective**, et **accroissent les distorsions**.

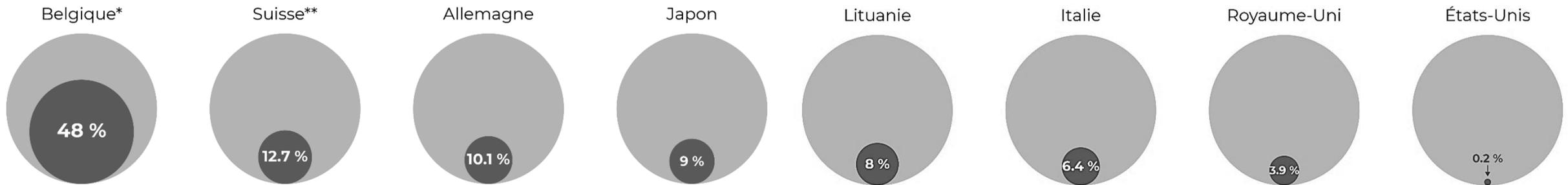
Note : « **imposé** » signifie que les actifs sont compris dans l'assiette fiscale ; « **traitement fiscal préférentiel** » signifie qu'il existe un régime spécial pour certains héritiers ou sous certaines conditions, et « **exonéré** » signifie que les actifs ne sont pas compris dans l'assiette fiscale.

Source : OCDE (2021), Inheritance Taxation in OECD countries



Dans un certain nombre de pays, seule une minorité des successions sont soumises à l'impôt

Part des successions soumises à l'impôt sur les successions, sélection de pays



*Région de Bruxelles-Capitale.

**Canton de Zurich.

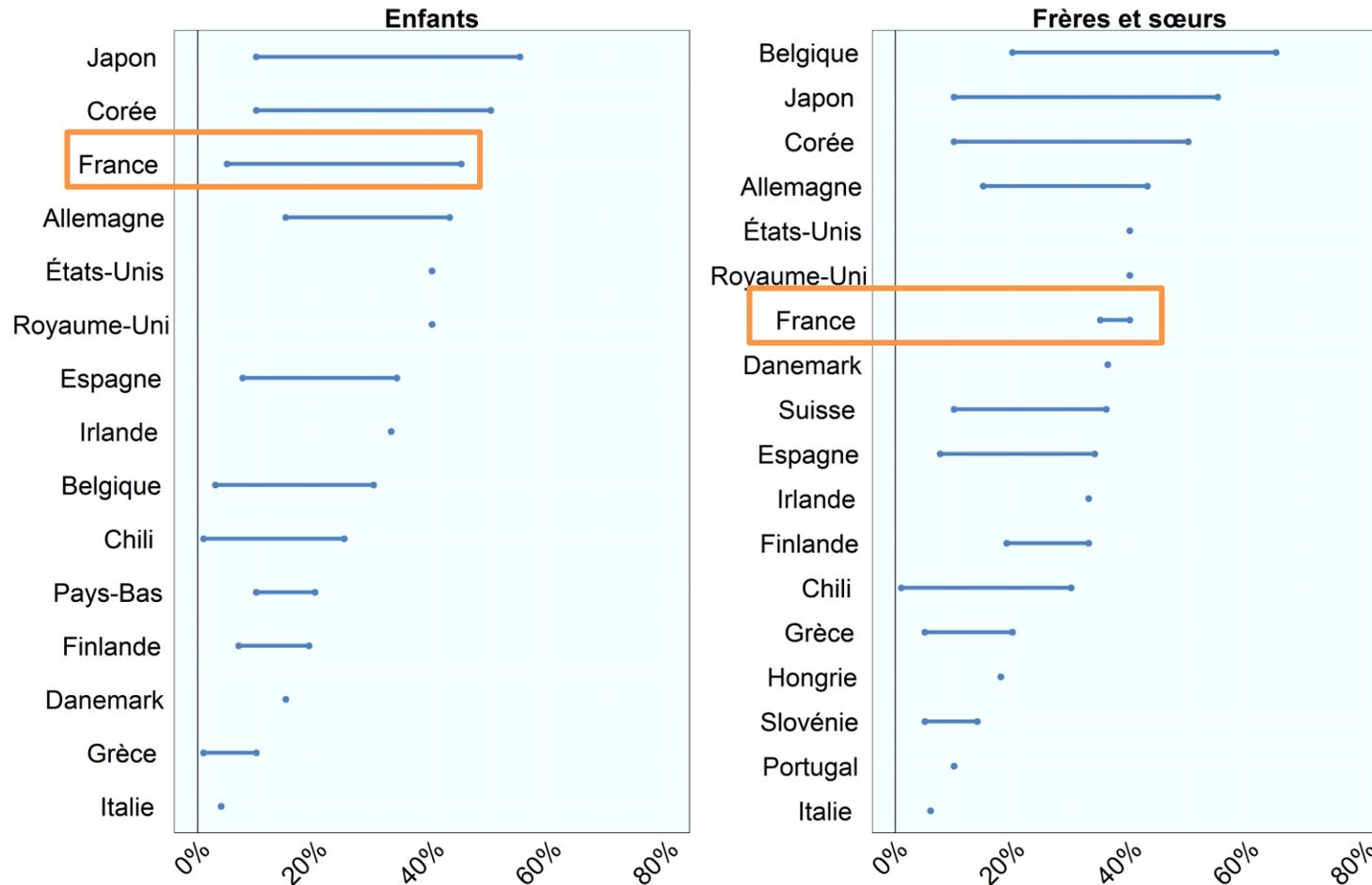
Ce graphique inclut les pays de l'OCDE pour lesquels les données sont disponibles.

Source : OCDE (2021), Inheritance Taxation in OECD countries



Les taux d'imposition sont généralement progressifs, et varient selon le degré de parenté

Taux minimum et maximum d'imposition sur les successions



Si la majorité des pays appliquent des taux progressifs, un tiers appliquent des taux fixes, et le niveau des taux varie beaucoup



L'imposition des donations varie, mais permet souvent des stratégies d'optimisation fiscale

- **Le degré d'alignement entre l'imposition des successions et des donations varie d'un pays à l'autre**
- **Il existe souvent des seuils d'exonération renouvelables de façon périodique pour les donations**
 - Dans certains pays, cela permet des transferts importants de patrimoine échelonnés dans le temps sans imposition
 - Ces mécanismes favorisent avant tout les ménages aisés ayant un patrimoine relativement liquide
- **Plusieurs pays accordent un avantage fiscal pour la transmission de la nue-propriété**, tandis que d'autres découragent ce type d'arrangements



L'optimisation et l'évasion fiscales limitent les recettes, l'efficacité et l'équité des impôts sur les successions



Des possibilités d'**optimisation** résultent de la conception des impôts sur les successions et les donations

- Seuils d'exonération renouvelables
- Transmissions de plus-values latentes
- Recours à certaines structures, dont les trusts
- Utilisation de règles de valorisation préférentielles

L'**évasion** va de simples transferts en liquide non déclarés à l'utilisation de structures offshore sophistiquées

- Transferts difficiles à détecter
- Non déclaration de transmissions
- Abus de déductions (ex. pour dettes)
- Non déclaration d'actifs offshore (rendue plus difficile avec l'expansion de l'échange de renseignements)



Conclusions and recommendations



- L'imposition des successions et des donations peut jouer un rôle important pour **renforcer l'égalité des chances** et **réduire les inégalités de patrimoine**
- Un tel impôt peut prendre la forme d'un **impôt sur les héritiers exonérant les successions de faible valeur**
- Un système plus équitable pourrait consister à **taxer l'ensemble des successions et donations reçues au cours d'une vie**, mais serait plus complexe à mettre en pratique
- **Le contexte dans chaque pays est clé** dans l'examen du besoin ainsi que de la conception de l'imposition des transmissions de patrimoine
- L'imposition des successions n'est **pas une solution miracle**. Des réformes complémentaires, en particulier en matière d'imposition des revenus du capital, jouent également un rôle important.



Autres recommandations

- Taux d'imposition progressifs pour renforcer l'équité verticale
- Éviter des écarts trop importants entre le traitement fiscal accordé aux transmissions en ligne directe et aux parents plus éloignés
- Mieux aligner la taxation des successions et des donations
- Réduire les exonérations et allègements fiscaux pour lesquels il n'existe pas de justification tangible, et qui ont tendance à être régressifs
- Lorsque le maintien des allègements fiscaux se justifie davantage, les pays doivent appliquer des critères stricts, et l'éligibilité doit faire l'objet d'un suivi attentif (par ex. actifs professionnels)
- Limiter les possibilités d'optimisation fiscale (par exemple, par le biais de trusts)
- Permettre le paiement échelonné ou différé de l'impôt, sous certaines conditions
- Empêcher les plus-values latentes au décès d'échapper totalement à l'impôt (notamment dans les pays où les successions ne sont pas imposées)
- Mieux aligner les droits d'imposition concernant les successions transfrontalières et offrir une élimination adéquate de la double imposition



Pour en savoir plus...



Integralité du rapport en français

➤ <https://doi.org/10.1787/33d40568-fr>



Résumé des conclusions principales en français

➤ <https://bit.ly/2RGDzVh>



Sarah Perret

Head of Unit

Tax Policy and Statistics Division
Centre for Tax Policy and Administration

2, rue André Pascal - 75775 Paris Cedex 16
Tel: +33 1 45 24 79 72 – Fax: +33 1 44 30 63 51

Sarah.perret@oecd.org || www.oecd.org/tax